



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 495.1-2024

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE, QUE :

Le règlement numéro 495.1-2024 modifiant le règlement 495-2024 régissant les parties du budget de la Municipalité régionale de comté de Joliette et établissant les quotes-parts 2024 a été adopté le 23 avril 2024.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 2 mai 2024.

Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier
(prénom et nom) (poste)

de la municipalité ou ville de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 2 mai 2024 2024 entre 15 h et 16 h heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2 mai 2024.

Signature